



AVIS AU CONSEIL N° 15-01

Objet : Consultation publique du CCPM au sujet du Plan opérationnel pour 2015 et 2016

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord [, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

S'ÉTANT réuni avec le représentant suppléant canadien en janvier dernier, au cours d'une séance de travail privée, et ayant formulé des premières observations sur onze des seize ébauches de description de projet du Plan opérationnel pour 2015 et 2016;

AYANT examiné ces ébauches et le budget se rapportant audit Plan opérationnel;

AYANT par la suite mené une consultation publique sur le Plan proposé et examiné les observations et recommandations en annexe formulées par des intéressés nord-américains;

RAPPELANT que le Conseil a estimé que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, la croissance verte, et les collectivités et les écosystèmes durables constituaient les thèmes généraux du Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020;

FORMULE les observations et recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

Observations générales

En premier lieu, le CCPM désire féliciter les Parties pour les efforts qu'elles ont déployés en rédigeant des descriptions de projet dont l'exhaustivité et la portée sont notables. Nous estimons que les travaux concertés envisagés dans le cadre du Plan opérationnel pour 2015 et 2016 continueront d'améliorer et de renforcer la collaboration trinationale en ouvrant la voie à des travaux de pointe novateurs sur les plans politique et scientifique. Par ailleurs, le CCPM croit fermement que pour atteindre les buts et objectifs établis par le Conseil, l'engagement et la participation des intervenants s'avéreront des plus bénéfiques. C'est en communiquant avec les groupes d'intérêt et en les sensibilisant de façon efficace que la CCE pourra améliorer les résultats escomptés et renforcer la cohésion des mesures prises au sein des collectivités. Au cours de la réunion de janvier avec le représentant suppléant canadien, nous avons exprimé des préoccupations quant au manque de fonds pour les projets communautaires et urbains à caractère durable, mais avons reçu l'assurance que le financement du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) procurera les ressources nécessaires à l'exécution de ces projets. Cependant, n'ayant pas été en mesure d'obtenir des détails sur ce

financement du PNAACE pour le prochain exercice financier ou pour encore les deux années du Plan opérationnel en raison de contraintes de temps, nous désirerions recevoir de plus amples renseignements avant la prise de décisions définitives. Nous suggérons que la CCE poursuive sa démarche en vue d'accorder des subventions du PNAACE à des projets comportant des volets relatifs à l'éducation environnementale dont les générations à venir pourront bénéficier.

En ce qui concerne l'affectation des ressources, le CCPM est d'accord avec le public quant au manque de clarté sur la question de savoir si le Plan opérationnel pour 2015 et 2016 analyse bel et bien les facteurs économiques (possibilités, menaces, dynamique des marchés locaux et régionaux, dépendances, emploi, etc.) en rapport avec les priorités stratégiques de la CCE. Nous recommandons donc que les descriptions de projet comprennent une analyse des facteurs économiques de chaque projet, car cela donnera la possibilité d'obtenir des résultats fructueux et durables.

Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord

Bien que nous appuyions fortement ce projet, nous partageons l'opinion du public voulant que le secteur privé doive intervenir à chaque étape de la chaîne alimentaire afin d'y diminuer les déchets. Nous estimons que le secteur public doit soutenir cette démarche, d'une part, en élaborant des politiques qui instaurent des mesures incitatives tenant compte des coûts économiques des activités de diminution et de récupération des déchets, et, d'autre part, en mettant sur pied des projets en partenariat avec le secteur privé. Selon le public, la CCE peut jouer un rôle essentiel en comparant les stratégies et les options dans les trois pays, en améliorant la qualité des données, en tirant des conclusions d'approches stratégiques qui se sont avérées fructueuses, et en réunissant les intervenants afin qu'ils contribuent à résoudre les problèmes. Certaines observations du public font valoir qu'il serait plus avantageux de recueillir de l'information sur les types d'aliment et leur provenance (notamment les secteurs industriel, commercial et institutionnel), car cela permettra d'innover en matière de politiques et de programmes et d'influer sur les comportements. Nous partageons aussi avec le public l'opinion que ce projet et le projet 4, intitulé *Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord*, devraient donner lieu à une étroite coordination afin de faire preuve d'une efficacité maximale, compte tenu de l'importance des effets que peuvent avoir les interactions et les réactions tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Au cours du projet, il faudra aussi tenir compte du rôle que jouent les pertes après récolte dans les trois pays, car nous croyons qu'il s'agit d'un volet des déchets alimentaires qui est sous-étudié malgré son importance.

Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord

Nous sommes très heureux de constater que ce projet fait partie du Plan, mais comme nous l'avons mentionné au cours de la réunion de janvier, nous estimons qu'il faudrait examiner un projet axé uniquement sur l'utilisation du méthane qui se dégage des déchets solides municipaux, peut-être en le classant sous le thème de l'énergie propre. Nous comprenons que les données ne sont pas suffisantes sur les sources renouvelables de gaz naturel et notons qu'il est possible de favoriser le recours à de telles sources, dont les déchets municipaux. Nous croyons donc que la CCE devrait s'employer davantage à recueillir de l'information et des données scientifiques sur la manière d'imaginer une utilisation à meilleur escient de l'énergie renouvelable que constitue le méthane. Par ailleurs, le CCPM apprécie que les trois pays fassent des progrès tangibles en ce qui a trait à l'utilisation d'énergie propre, notamment les activités mises sur pied par un certain

nombre de municipalités dans l'ensemble du continent afin de produire de l'énergie à partir des déchets organiques. Nous estimons toutefois que la CCE devrait continuer à encourager l'échange de pratiques exemplaires et la collaboration entre les Parties en vue de susciter des améliorations dans ce domaine. En dernier lieu, le public a exprimé son soutien à l'égard de l'établissement du rapport (livre blanc) envisagé à la tâche 2.1 du projet (consistant à déterminer les obstacles, les possibilités et les solutions potentielles en ce qui concerne l'intensification du réacheminement et du traitement des déchets organiques en Amérique du Nord), car il est d'avis que ce rapport contribuera fructueusement à l'élaboration de données.

Prochaines étapes des recherches scientifiques aux fins de l'élaboration de politiques sur le carbone bleu de l'Amérique du Nord

Le CCPM cautionne fermement ce projet et convient avec le public que l'élaboration d'une méthodologie de conservation pourrait grandement s'appliquer à l'échelle mondiale et favoriser une conservation de la même ampleur à l'égard des habitats côtiers. Cette méthodologie constitue un outil essentiel afin d'atténuer la perte de terres humides côtières dans les trois pays, notamment celle de mangroves et de marais salés. Nous sommes également d'accord avec la suggestion du public consistant à ce que la CCE envisage de mener plus avant ses travaux destinés à mieux cerner les possibilités que les efforts de restauration et de conservation dans les trois pays soient à l'avantage du carbone bleu, car il s'agirait d'une démarche essentielle pour faire progresser les activités relatives à ce type de carbone. En outre, même si le CCPM constate une solide collaboration entre les responsables des projets de la CCE portant sur le carbone forestier, la cartographie de la couverture terrestre et le carbone bleu afin de mieux connaître ce qui influe sur l'état des terres humides côtières, il suggère d'élargir la portée de ce projet afin d'y examiner l'influence des bassins hydrographiques et des milieux secs, lesquels représentent 70 % de la surface terrestre. Le public a aussi exprimé le désir que l'on porte une plus grande attention aux herbiers marins, car il s'agit des habitats côtiers les moins connus, en soutenant que leur cartographie permettra de saisir beaucoup mieux le rôle qu'ils jouent dans l'atténuation des changements climatiques et de s'attaquer aux questions que soulève l'acidification des océans. En outre, le public a suggéré d'envisager tout particulièrement la caractérisation des stocks de carbone et des herbiers marins. Par exemple, les côtes du sud du Mexique stockent une énorme quantité de carbone dans les mangroves et dans les herbiers marins. Les mangroves de la péninsule du Yucatan stockant autant de carbone que le Mexique en a émis depuis 2009, cela nous pousse à croire qu'il serait bénéfique d'exercer une surveillance concertée entre la Floride et le Yucatan étant donné que leurs écosystèmes sont très similaires.

Deuxième phase du processus de réduction des émissions provenant du transport maritime de marchandises en Amérique du Nord

Nous suggérons que ce projet élargisse la participation des intervenants du secteur privé, notamment celle des industries de la construction navale et du raffinage. Nous suggérons également la participation des autorités portuaires, car elles comptent les principaux décideurs chargés de faire appliquer la réglementation relative aux zones de contrôle des émissions (ZCE), et parce que ce sont généralement ces autorités qui peuvent fournir l'information la plus pertinente qui soit sur les collectivités auxquelles elles appartiennent. Le CCPM suggère par ailleurs que la CCE envisage de prendre en compte les travaux concertés que mènent déjà les usines de raffinage du Canada et des États-Unis afin d'échanger des pratiques exemplaires avec le Mexique, étant donné que ce pays est en train d'instaurer une ZCE. De plus, bien que nous

sachions que ce projet est soutenu par des fonds alloués dans le cadre du Plan opérationnel pour 2013 à 2014, nous sommes convaincus que, compte tenu de ses objectifs, il tirera grandement parti d'un financement supplémentaire.

Renforcement de l'application en Amérique du Nord de la limite imposée par l'Organisation maritime internationale relativement à la teneur en soufre du carburant des navires

Le CCPM estime que ce projet est particulièrement essentiel étant donné que nous accomplissons des progrès et savons que la CCE a joué un grand rôle depuis des années afin de soutenir et d'améliorer la fructueuse collaboration des fonctionnaires des trois pays chargés de l'application des lois. Le CCPM croit néanmoins que malgré les projets portant sur ces questions d'application, elles constituent encore un domaine que le Mexique pourrait améliorer grâce à des travaux concertés. Nous sommes convaincus qu'il est fondamental que le Mexique prenne connaissance des pratiques exemplaires qu'échangent les organismes gouvernementaux canadiens et américains, et avons le sentiment que la CCE devrait s'employer à accentuer les échanges intergouvernementaux et à susciter une plus grande participation des Parties. Nous sommes aussi d'avis qu'il serait possible d'obtenir du financement supplémentaire pour ce projet en sollicitant des ressources régionales. Nous estimons également que la CCE devrait se concentrer à nouer des liens avec les pays des Caraïbes, étant donné que les États-Unis en font partie et qu'ils pourraient recourir à du financement provenant du Fonds pour l'environnement mondial et de la Banque mondiale.

Accélération de l'adoption de la certification à la norme ISO 50001 et au programme Superior Energy Performance en Amérique du Nord

Le CCPM est fermement convaincu que le projet devrait aussi porter sur les économies d'eau et la gestion efficace de cette ressource. La CCE pourrait en outre tirer parti de l'établissement de relations avec les principaux intervenants du secteur privé et se servir de ses propres réseaux pour atteindre cet objectif.

Renforcement de la conservation et de la production durable de certaines espèces visées par l'annexe II de la CITES en Amérique du Nord

Le CCPM est d'avis qu'à elles seules, les lois ne peuvent endiguer l'afflux d'invasifs biologiques, surtout en raison de la mondialisation de l'économie et de la facilité de déplacement qu'elle donne aux espèces. Cela nous incite fortement à croire que la réussite de ce projet dépend en grande partie de la participation d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux spécialisés ayant la compétence voulue pour protéger, conserver et gérer la faune et la flore sauvages, mais qu'elle dépend aussi de la contribution des agriculteurs étant donné que de nombreuses espèces végétales et animales sont originaires des régions où ils demeurent. Nous sommes également d'avis que la CCE devrait s'employer à faire participer de jeunes étudiants à des programmes connexes et à leur donner une formation, car cela permettrait de renforcer la sensibilisation ainsi que les efforts concertés destinés à surveiller et à contrôler le commerce licite d'espèces sauvages tout en jugulant celui qui est illicite.

Écologisation de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord

Au cours de notre réunion du mois de janvier avec le représentant suppléant canadien, nous

avons appris que le projet intitulé *Solutions de remplacement plus sécuritaires des produits chimiques* avait été abandonné en raison des possibilités de dédoublement avec de précédents projets de la CCE. Le CCPM estime néanmoins qu'il serait avantageux de mieux connaître la proposition de projet, et aimerait également savoir quel genre de mesures correctives ont été suggérées afin de remplacer ces produits. Le CCPM est également d'avis que même si le Mexique a fait des progrès notables au cours des dernières années en matière de gestion des substances chimiques, il y a encore fortement place à une collaboration afin qu'il continue à progresser dans ce domaine. Les efforts que ce pays déploie pour surveiller et gérer de façon sécuritaire les risques à la salubrité de l'environnement ont permis, au cours des dernières années, de mener des activités afin d'établir un inventaire de ces substances, à savoir un précieux outil qui permet au public d'accéder à de l'information importante pour sa sécurité. Ces travaux ont été réalisés grâce à la collaboration d'organismes gouvernementaux canadiens et américains qui a donné lieu à l'échange de pratiques exemplaires, ainsi qu'aux efforts constants de la CCE en vue d'offrir au Mexique la constance nécessaire pour pouvoir progresser à cet égard. Le public a cependant indiqué que le Mexique est toujours aux prises avec des enjeux, particulièrement le fait que le déversement de déchets dangereux se poursuit dans les lieux d'enfouissement. Nous sommes d'accord avec le public qui soutient que pour faire progresser correctement la gestion des substances chimiques, la CCE devrait continuer à renforcer la collaboration des organismes gouvernementaux. Le CCPM appuie en outre l'opinion du public suggérant que les Parties envisagent d'étendre la portée du projet afin qu'il vise d'autres substances chimiques que le mercure, dont le benzène et le chrome hexavalent, lesquels sont connus comme des agents cancérigènes pour les humains et sont encore en usage. Tel que nous l'avons mentionné lors de la réunion du mois de janvier, nous sommes d'avis que le CCPM devrait participer au processus de révision de ce projet, car cela nous permettrait de connaître plus précisément le contenu de la version finale, notamment en ce qui a trait aux montants budgétaires et à la participation des intervenants.

Plan d'action sur les voies migratoires dans les Amériques visant les oiseaux migrateurs de l'Arctique

Le CCPM est entièrement d'accord avec le public pour suggérer de porter une attention particulière à la préservation des écosystèmes humides au Mexique. Il est généralement admis que leur destruction et leur pollution dégradent subséquemment l'environnement, et celui-ci n'est alors plus en mesure d'assurer la subsistance des oiseaux migrateurs qui les visitent au cours de l'hiver. Pour cette raison, la CCE doit élargir son plan d'action afin qu'il vise des régions dans lesquelles il est pertinent de préserver les oiseaux migrateurs de l'Arctique.

Participation des agriculteurs et d'autres propriétaires fonciers au soutien apporté à la conservation du monarque et des pollinisateurs

Le nord du Mexique constitue une zone importante lors de la migration des monarches, pour s'y nourrir de nectar lorsqu'ils volent vers le nord au printemps et lors de leur retour vers le sud à l'automne. Cependant, nous partageons la suggestion du public que toute étude subséquente doit viser à relever des liens éventuels entre l'utilisation d'insecticide au Mexique pour éliminer les moustiques porteurs du virus de la dengue et les effets négatifs que cette utilisation peut avoir sur la migration des monarches. La CCE devrait axer ses efforts sur la recherche scientifique afin de trouver un équilibre raisonnable entre la lutte contre les insectes nuisibles et les activités de conservation.

Exécution de programmes de communication, de conservation participative et d'éducation le long du parcours migratoire du monarque

Nous appuyons fermement ce projet, car il traite d'une question qui a déjà fait l'unanimité à l'échelle continentale lors du Sommet des dirigeants nord-américains. La CCE a déjà constitué un groupe trilatéral et établi un plan d'action, et devrait poursuivre ses travaux visant à conserver le monarque.

Réseau nord-américain d'observateurs locaux de l'environnement

Le CCPM suggère la participation d'autres intervenants à ce projet, dont la société Naturalista qui fait partie d'un réseau mondial d'observation et peut fournir de l'information essentielle. Nous recommandons également et au plus haut point que de jeunes étudiants participent à ce projet afin qu'ils prennent conscience qu'ils représentent la génération future et jouent un rôle crucial en se penchant sur des sujets qui suscitent des préoccupations.

Renforcement de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées et de la résilience des collectivités côtières

Le CCPM et le public appuient sans réserve ce projet, car il complète les travaux que la CCE a menés et mène encore afin de pérenniser les écosystèmes marins et de recueillir de nouvelles données scientifiques sur le carbone bleu. Nous estimons que le fait d'y prévoir l'évaluation du carbone et l'exécution d'activités de surveillance permettra d'obtenir un financement accru et continu, ce qui représente un enjeu dans la gestion à long terme des aires marines protégées.

Confiants que les recommandations formulées dans le présent avis cadrent étroitement avec les priorités stratégiques que le Conseil a établies, les membres du CCPM cautionnent unanimement ledit avis.

**Approuvé par les membres du CCPM
le 1^{er} mai 2015**

Ébauche du Plan opérationnel pour 2015 et 2016
Observations découlant de la consultation publique du CCPM

1	<p>Blanca Estela Gutiérrez-Barba Instituto Politécnico Nacional Academia Mexico Mexique <bgutierrezb@ipn.mx></p>	<p>La question des déchets alimentaires a un caractère prioritaire sur les plans social, économique et environnemental. À mon avis, la portée du projet doit être élargie pour comprendre les résidences, lesquelles génèrent la plus grande partie des déchets solides en zone urbaine, ainsi que les écoles, dont l'enseignement à ce sujet devrait parvenir jusqu'au domicile des élèves. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que la production de déchets aura la plus grande incidence sur l'environnement en raison de la consommation ménagère.</p>
2	<p>Alma Figueroa Consultante Universidad Autónoma de Ciudad Juárez Ciudad Juárez, Chihuahua Mexique <alfigueroa@miners.utep.edu></p>	<p>Je suis d'accord avec les priorités stratégiques de la CCE, mais je pense que nous avons aussi besoin de projets d'éducation environnementale.</p>
3	<p>Fernando Leija Torres ONG Matamoros, Tamaulipas Mexique <fernando_leija@yahoo.com.mx></p>	<p>Projet 3 : <i>Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord</i> Observations :</p> <p>En ce qui concerne le Mexique, ces déchets sont visés par la <i>Ley General para la Prevención y Gestión Integral de los Residuos</i> (Loi générale pour la prévention et la gestion intégrées des déchets), aux articles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Section VII de l'article 1 : Favoriser la valorisation des déchets et le développement de marchés de sous-produits en fonction de critères d'efficacité sur les plans environnemental, technique et économique, ainsi que de programmes de financement adéquats. - Section VIII de l'article 2 : L'élimination des déchets se limite seulement à ceux dont la valorisation ou le traitement n'est pas économiquement viable, techniquement réalisable et écologique. - Sections I, II, III, IV et V de l'article 27 : Les plans de gestion doivent être établis aux fins de l'atteinte des buts et objectifs suivants : <p>Promouvoir la prévention de la production et la valorisation des déchets, ainsi que leur gestion intégrale en recourant à des mesures destinées à réduire les coûts de cette gestion, tout en facilitant et en élaborant des méthodes de gestion plus efficaces sur les plans environnemental, technique, économique et social.</p> <p>Projet 4 : <i>Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord</i> Observations :</p>

Au Mexique, très peu de lieux d'enfouissement fonctionnent selon les règles, et chaque municipalité fait face à des situations particulières. Dans la plupart des cas, les déchets organiques ne sont pas séparés de ceux qui ne sont pas organiques et ils sont enfouis ensemble. Le réacheminement et le traitement des déchets organiques nécessitent une nouvelle structure de fonctionnement et des coûts supplémentaires qui, à mon avis, ne sont pas envisagés dans le projet. Les municipalités ont la responsabilité de gérer et d'éliminer ce type de déchets, et ne sont généralement pas intéressées à soutenir des procédures écologiques en raison de leur coût de plus en plus élevé, sans compter la nécessité d'une nouvelle culture de séparation des déchets qui est connue mais pas appliquée.

Pour ce qui est de la production de déchets organiques par les municipalités, à la lumière de mon expérience, elle varie entre 60 et 65 %, et seulement 2 à 3 % de cette proportion sont recyclés, principalement du carton et du papier.

Résumé :

1. Convaincre les autorités.
2. Leur présenter une analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces en matière de gestion des déchets organiques.
3. Constituer une structure de fonctionnement supplémentaire pour gérer les déchets organiques.
4. Publier un programme de sensibilisation dans les médias en faisant valoir les avantages de ce programme.
5. Offrir des ressources et un soutien technique aux municipalités.
6. Élaborer une procédure pour que le projet ne soit pas écarté lorsque de nouvelles autorités entrent en fonction ou lorsque celles qui ont approuvé le projet quittent leur poste.
7. Publier les avantages des résultats obtenus.

Projet 9 :

Au Mexique, aucune ONG n'est au fait de cette question et veut s'en occuper avec enthousiasme; un élément dont le projet ne tient pas compte. Dans notre pays, les agriculteurs devraient y participer, étant donné que de nombreuses espèces végétales et animales sont originaires des régions où ils demeurent. Il serait de mise d'envisager la participation de jeunes étudiants à des programmes connexes, ainsi que celle des ONG dans des villes frontalières, telles que Matamoros, qui participent au commerce illicite d'espèces.

Projet 10 :

En ce qui concerne notre pays, à cause de la négligence des trois paliers de gouvernement, les déchets considérés dangereux par la loi, ainsi que les déchets qui proviennent de gros, de petits et de très petits producteurs, de même que des résidences sont acheminés vers les lieux d'enfouissement où les décharges autorisées. Il faudrait en tenir compte, mais aucune structure adéquate ne le permet.

Projet 11 :

Le manque de soutien pour préserver les écosystèmes humides mène à leur destruction et à leur pollution. Ces espaces, que les oiseaux migrateurs visitent chaque hiver, notamment le long des côtes de l'État de Tamaulipas, représentent des points névralgiques dans notre environnement érodé.

Projet 12 :

Il faudrait ajouter les agriculteurs de notre pays, et les groupes de producteurs disposant de peu de terres y sont aussi oubliés, notamment dans l'État de Tamaulipas. La ville de Matamoros est un poste-frontière. Peu de terres agricoles sont cultivées dans le nord, ce qui fait qu'aucun insecticide n'y est pulvérisé. Le seul qui peut y être utilisé, même si je pense qu'il ne l'est pas ou très peu, est celui contre les moustiques porteurs du virus de la dengue (voir les observations au sujet du projet 13). Les dix premiers jours d'avril ont donné lieu à une surveillance, mais peut-être très peu dans la ville. Dans les champs de sorgho, les plants ne poussent pas très haut et la présence d'insectes nuisibles n'est pas préoccupante.

Il faudrait renforcer la sensibilisation. J'étais chargé d'avertir les médias de la présence de papillons traversant la ville, mais je n'ai reçu aucun soutien en matière de sensibilisation. J'ai informé d'autres personnes de notre capitale de l'heure, de la fréquence et de l'altitude de vol moyenne, minimale et maximale, mais je ne sais pas si cette information a pu être utile. Il faudrait faire participer les jeunes et les enfants, et organiser des activités, des concours, etc.

Projet 13 :

Il faudrait davantage de soutien sur le plan local, car il y a peu ou pas du tout de sensibilisation et de promotion.

Les observations ci-dessus ne mentionnaient pas le nom de l'insecticide utilisé pour lutter contre les moustiques porteurs de la dengue. Il est appliqué dans la ville et me semble avoir des effets néfastes sur la migration des monarques. Il s'agit du Temephos ou de l'Abate.

Projet 14 :

Dans notre pays, il faut tenir compte des agriculteurs et des ONG, car les besoins sont grands à l'échelle locale et les autorités y accordent peu d'importance. Cela donne lieu à un manque de ressources budgétaires et à l'application de programmes superficiels et incohérents qui ne donne finalement aucun résultat.

Les déchets déversés dans les soi-disant lieux d'enfouissement sanitaires de Matamoros provoquent la pollution de l'eau, la destruction de la flore indigène et le brûlage d'ordures, autant de problèmes courants que la société est en mesure de voir tous les jours.

Je pense que l'idée de ce réseau est intéressante, mais qu'on a oublié les jeunes et les ONG, alors qu'ils constituent des éléments importants dans l'atteinte des objectifs du projet. À mon

		<p>avis, les autorités portent peu d'attention à certains dommages, notamment à cause des changements climatiques ou des insectes nuisibles dont la population et le cycle de vie ont augmenté; par exemple, la chenille tisseuse qui s'attaque au frêne et au mûrier avant le début du printemps. Matamoros, c'est une ville frontalière agricole, une aire naturelle protégée, une <i>maquiladora</i> [zone franche industrielle], un couloir pour les oiseaux migrateurs et un lieu d'écosystèmes humides; elle pourrait être représentative au sein de ce réseau.</p>
4	<p>Stephen Emmett-Mattox ONG Restore America's Estuaries Arlington, Virginie États-Unis <sem@estuaries.org></p>	<p>Je désire mentionner que notre ONG appuie grandement l'ébauche du programme de travail concerté pour 2015, particulièrement le projet 5 sur le carbone bleu. La perte d'habitats côtiers se poursuit dans les trois pays nord-américains et il s'agit d'une question critique. Une fois que ces habitats sont perdus, il est extrêmement difficile de trouver ailleurs les très importants avantages écosystémiques et économiques qu'ils procurent. La dégradation de ces écosystèmes peut être à l'origine de l'émission de grandes quantités de dioxyde de carbone (CO₂). Le carbone bleu est très prometteur à titre de service écosystémique, car il peut enrayer la perte d'habitats et permettre de multiplier les efforts en vue de restaurer les mangroves, les marais salés et les herbiers marins le long des côtes. Comme en fait foi sa description, ce projet complète les activités qu'exécutent présentement les trois pays et des ONG, et suscitera d'importants progrès dans les domaines scientifique et politique ainsi qu'en matière d'application scientifique. L'ONG Restore America's Estuaries apprécie grandement les options A, B et C en vue de cartographier davantage les habitats, d'y indiquer les quantités de carbone qui y sont stockés, et de financer la validation de la méthodologie de conservation visant à compenser les gaz à effet de serre. La cartographie des habitats de carbone bleu, notamment des herbiers marins, offre de l'information pertinente aux gestionnaires côtiers. Une meilleure connaissance de la valeur du carbone que stockent les herbiers marins favorise l'intensification des activités de restauration et de conservation. La méthodologie de conservation est un outil essentiel pour diminuer la perte de terres humides côtières dans les trois pays, notamment les mangroves et les marais salés. L'élaboration de la méthodologie, qui fait partie du plan de travail du projet, représente un important pas en avant. Le fait de disposer de fonds supplémentaires pour valider cette méthodologie (une démarche nécessaire qui réclame beaucoup de temps et de travail) est un pas en avant encore plus grand. Le milieu des ONG est prêt à accomplir ces progrès en partenariat avec la CCE et les responsables du projet sur le carbone bleu.</p>
5	<p>Dorothee Herr UICN IGO Berlin Allemagne <dorothee.herr@iucn.org></p>	<p>Le projet 5 consacré au carbone bleu est vraiment opportun pour combler les lacunes dans les connaissances scientifiques sur les herbiers marins, tout en prévoyant des activités de renforcement des capacités. Les États-Unis et les partenaires ont été des éléments clés dans le cadre de ces travaux, et d'autres pays et organismes mettent leurs activités sur pied en se fondant sur ce type de projet. Il est indispensable de pouvoir compter sur l'esprit d'initiative pour que le milieu international qui se consacre au carbone bleu continue de s'élargir,</p>

		d'échanger des pratiques exemplaires et de tirer parti d'une science appliquée pertinente en vue d'élaborer des politiques connexes.
6	<p>Jorge Alfredo Herrera Silveira Academia CINVESTAV-IPN, Unidad Mérida Merida, Mexique <jherrera@mda.cinvestav.mx></p>	<p>Je tiens à exprimer mon appui au projet relatif au carbone bleu, car le Mexique doit combler un retard considérable relativement à la caractérisation des stocks de carbone et à la cartographie des herbiers qui les renferment. La péninsule du Yucatan est perçue comme la région du Mexique qui compte la plus grande couverture d'herbiers marins grâce à la profondeur et à la transparence de l'eau et à sa dynamique côtière. L'unité du <i>Centro de Investigación y de Estudios Avanzados</i> (Centre de recherches et d'études avancées) de l'<i>Instituto Politécnico Nacional</i> (Institut polytechnique national) située à Mérida dispose de l'infrastructure technique et humaine pour mener des études qui donneront lieu à l'établissement de cartes et à l'élaboration d'une méthodologie qui pourront servir dans d'autres régions du pays.</p>
7	<p>Stefanie Simpson Restore America's Estuaries ONG Arlington, États-Unis <ssimpson@estuaries.org></p>	<p>J'aimerais exprimer mon appui au programme de travail concerté de la CCE pour 2015 et 2016, notamment le projet 5, intitulé <i>prochaines étapes des recherches scientifiques aux fins de l'élaboration de politiques sur le carbone bleu de l'Amérique du Nord</i>. Les herbiers marins sont les moins connus des habitats côtiers et leur cartographie permettra de savoir avec plus de précision qu'elle est leur étendue en Amérique du Nord, et quel est leur rôle relativement à l'atténuation des changements climatiques et à l'acidification des océans. L'élaboration d'une méthodologie de conservation, qui pourra s'appliquer autant en Amérique du Nord qu'à l'échelle mondiale, encouragera la conservation des habitats côtiers et permettra d'obtenir des fonds plus que nécessaires pour mener des activités connexes. Les efforts déployés pour mieux cerner les possibilités d'instauration de politiques relatives au carbone bleu afin de soutenir les activités de restauration et de conservation dans les pays nord-américains représentent une démarche essentielle afin d'accomplir des progrès dans ce domaine. Je cautionne pleinement les travaux de la CCE destinés à faire valoir les avantages du carbone bleu et à multiplier les possibilités de renforcer la restauration et la conservation de nos écosystèmes côtiers les plus essentiels, tout en permettant de consolider le partenariat des ONG avec la CCE.</p>
8	<p>Allison Alexander National Marine Sanctuary Foundation ONG Silver Spring, États-Unis <allison@nmsfocean.org></p>	<p>La National Marine Sanctuary Foundation appuie pleinement le projet intitulé <i>Renforcement de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées et de la résilience des collectivités côtières</i>. Les aires marines protégées (AMP) constituent un important domaine de travail pour la CCE, car elles contribuent à la salubrité des océans, à la diversité biologique, à la résilience et à la subsistance humaine en Amérique du Nord. La Fondation est un organisme de bienfaisance privé qui travaille en partenariat avec le réseau national de sanctuaires marins de la <i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale), lequel réseau comprend le Centre des AMP de la NOAA. Dans le cadre de sa mission consistant à améliorer les travaux dans les sanctuaires marins nationaux afin de protéger des eaux essentielles pour les États-Unis et veiller à la salubrité des océans, la Fondation est heureuse de s'associer au Centre des AMP de la NOAA en vue d'atteindre les objectifs de ce</p>

		projet.
9	Dan Laffoley Vice-président, UICN ONG Peterborough, Royaume-Uni <danlaffoley@btinternet.com>	Il est réjouissant de constater que le financement des travaux relatifs aux AMP fasse l'objet d'une proposition, et à titre de vice-président, Milieux marins, de la Commission mondiale des aires protégées, j'appuie grandement cette demande. Le projet relatif aux AMP se fonde sur les travaux que la CCE a menés et mène encore relativement à la pérennisation des écosystèmes marins et aux avancées scientifiques au sujet du carbone bleu. Ce projet favorisera également la cohérence et la cohésion des efforts déployés dans les trois pays en permettant de combiner leurs forces dans les paysages marins afin de mettre sur pied et d'exécuter des activités liées au climat. Je suis d'avis que la CCE est particulièrement apte à épauler les Parties en vue d'atteindre leur but, à savoir de renforcer la résilience des paysages marins, des écosystèmes et des collectivités dans toute l'Amérique du Nord, et je l'assure de mon solide appui pour s'être engagée dans cette voie.
10	Edwin Bisinger AkzoNobel Secteur privé Chicago, États-Unis <edwin.bisinger@akzonobel.com>	Je suis vraiment désireux de formuler des observations au sujet du projet intitulé <i>Écologisation de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord</i> , parce que j'aimerais que sa portée soit élargie afin de viser d'autres substances chimiques à part le mercure. Ce dernier est déjà fortement réglementé et des sociétés telles qu'AkzoNobel s'emploient depuis longtemps à diminuer son utilisation ou à l'éliminer. Par ailleurs, beaucoup d'autres substances sont utilisées en grande quantité et pourraient faire l'objet d'études, notamment le benzène et le chrome hexavalent, lesquels sont connus comme des agents cancérogènes pour les humains et sont encore en usage. Je serais vraiment désireux d'aider la CCE à étoffer ce projet afin qu'il porte sur d'autres substances. Je serais également heureux de communiquer des stratégies et des tactiques de gestion des substances chimiques qu'AkzoNobel a élaborées. Meilleures salutations, Edwin Bisinger, Ph. D., Diplomate of the American Board of Toxicology.
11	Jennifer Howard Conservation International ONG Arlington, États-Unis <jhoward@conservation.org>	Notre organisme appuie le projet 5, intitulé <i>Prochaine étapes des recherches scientifiques aux fins de l'élaboration de politiques sur le carbone bleu de l'Amérique du Nord</i> , ainsi que les options de financement A, B et C destinées à augmenter la portée de ce projet et à le rendre plus efficace. Les organismes Conservation International et International Blue Carbon Initiative (< http://thebluecarboninitiative.org/ >) ont établi une liste de priorités comprenant les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et soutenir les travaux de cartographie qui s'imposent à l'échelle mondiale afin de déterminer l'ampleur et le taux de perte des écosystèmes côtiers visés, et de relever les plus grandes lacunes en matière d'information sur les écosystèmes d'herbiers marins. • Élaborer des normes et des méthodes généralement applicables afin de quantifier et de surveiller le stockage, la séquestration et les émissions de carbone dans les écosystèmes côtiers aux échelles locale et régionale. • Élaborer des lignes directrices relatives à la conservation, à la planification et à la gestion du carbone côtier.

		<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l’instauration de normes mondiales relatives au carbone côtier en soutenant l’élaboration de politiques et de projets de démonstration. • Soutenir la collaboration et les échanges entre les spécialistes, les décideurs, et les intervenants et professionnels locaux dans le domaine des sciences qui vise le carbone bleu à l’échelle mondiale. • Renforcer les capacités par l’entremise de dirigeants régionaux adéquatement coordonnés relativement au carbone bleu qui se chargeront de mener des études de cas et de formuler des conseils sur la mise en œuvre à l’échelle régionale. • Continuer à essayer de traiter du carbone bleu dans les discussions sur l’atténuation des changements climatiques, ainsi que sur l’important rôle que jouent les écosystèmes dans l’atténuation de ces changements sur les plans infranational et national. <p>Ce projet permettra de progresser dans l’atteinte de ces buts, particulièrement dans l’élaboration de la méthodologie de conservation liée à la norme volontaire sur le carbone. Restore America’s Estuaries est un organisme très respecté et dispose de chefs de file mondiaux en matière d’élaboration d’une méthodologie liée à cette norme à l’égard des écosystèmes côtiers. Cette méthodologie est une démarche essentielle en vue de promouvoir les projets relatifs au carbone bleu à l’échelle mondiale. Le projet 16, intitulé <i>Recours aux fonctions écosystémiques et aux connaissances écologiques traditionnelles pour renforcer la résilience et l’adaptation aux changements climatiques en Amérique du Nord</i>, est également soutenu par les organismes International Blue Carbon Initiative et Conservation International. Nous croyons pertinemment que la gestion des AMP sera renforcée par la prise en compte du carbone au cours de leur conception, et qu’elle fera partie des avantages qu’en tirera la collectivité locale et mondiale. Le fait de prévoir l’évaluation et la surveillance des stocks de carbone permettra d’augmenter les possibilités de financement à long terme, car ce financement représente un enjeu pour gérer les AMP de façon permanente. Bien que tous les projets du Plan opérationnel soient vraiment pertinents et méritent d’être exécutés, tout comme le directeur de la section sur les effets des changements climatiques marins à Conservation International ainsi que le coordonnateur principal de l’International Blue Carbon Initiative, j’estime que ces deux projets sont réalisables non seulement dans le cadre de la coopération trinationale que favorise la CCE, mais aussi à une plus vaste échelle au sein des pays où nous menons des travaux.</p>
12	Patrick Megonigal Smithsonian Environmental Research Center Academia Edgewater, États-Unis <megonigalp@si.edu>	J’appuie entièrement la décision du Comité consultatif public mixte (CCPM) de considérer le carbone bleu comme un domaine prioritaire. Les écosystèmes qui en renferment sont extrêmement importants pour la population et les espèces sauvages, ainsi que pour les services qu’ils fournissent. Il est grandement possible de faire progresser la protection et la gestion de ces écosystèmes grâce à un cadre de travail relatif au carbone bleu, mais il est difficile de progresser sans mener de nouvelles recherches. Les activités de cartographie que financera ce projet représentent un investissement pertinent, car la mise en commun des résultats de recherche sur le carbone que renferment les écosystèmes peuvent être appliqués sur place, sur

		un territoire ou à l'échelle d'un pays si des cartes sont disponibles.
13	<p>Jordan Ciprian Administration municipale (États-Unis) – Protection des bassins hydrographiques San Jose, États-Unis <cciprian2@comcast.net></p>	<p>On ne sait pas vraiment si le plan analyse les facteurs économiques (possibilités, menaces, dynamique des marchés locaux et régionaux, dépendance, emploi, etc.) en rapport avec les priorités stratégiques. L'analyse des facteurs économiques dans les projets proposés et sa prise en compte ultérieure dans l'élaboration d'une politique donnent davantage de possibilités d'obtenir des résultats fructueux et durables. En plus d'une analyse économique de ses projets, la CCE pourrait envisager la participation du secteur privé et de dirigeants locaux à l'élaboration d'une politique, car leurs intérêts et leurs collectivités dépendent des entreprises ainsi que des activités énumérées dans le Plan. Leur compétence commerciale et leurs connaissances des données démographiques à caractère social et économique peuvent éclairer utilement l'élaboration de politiques environnementales générales afin de mettre sur pied des programmes durables et de renforcer les collectivités en recourant aux forces du marché.</p>
14	<p>Lloyd Helferty Biochar Ontario Consultant ONG Secteur privé Thornhill, Ontario Canada <lhelferty@biochar.ca></p>	<p>Le plan de travail devrait comprendre des mesures concrètes relativement aux changements climatiques en accordant de l'importance à la recherche et à l'élaboration de méthodes de réduction progressive des émissions de carbone, c'est-à-dire des techniques pouvant faire diminuer la concentration de CO₂ de 400 ppm à des concentrations plus sécuritaires, soit 350 ppm environ, afin de pouvoir les appliquer en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale en les exportant. Il faudrait aussi accorder de l'importance à la sécurité énergétique, alimentaire et hydrique ainsi qu'au reboisement, sans compter la séquestration permanente du carbone en utilisant des techniques applicables dans une diversité de paysages et de contextes.</p>
15	<p>Carol Adaire Jones Chercheuse invitée, <jones@eli.org> Lisa Goldman Avocate principale, <goldman@eli.org> Talia Fox Associée de recherche, <fox@eli.org> Environmental Law Institute 1730 M Street NW, Suite 700 Washington, DC 20036 Tél. : 202.939.3863 Télééc. : 202.939.3868 Site Web : <www.eli.org></p>	<p>Projet 3 : <i>Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord</i>, et projet 4 : <i>Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord</i></p> <p>La mise sur pied d'un projet par la CCE en matière de diminution, de récupération et d'utilisation des déchets alimentaires est vraiment opportune. On tirera de nombreux avantages du fait de s'occuper du taux élevé de déchets alimentaires tout en renforçant la sécurité alimentaire, la pérennité de l'environnement et le développement économique. La sensibilisation du public à cette question est assez bonne, car de nombreux organismes publics et privés œuvrant sur les plans local et international ont publié des rapports sur ce sujet au cours des cinq dernières années qui promeuvent l'exécution de nouvelles activités connexes. La diminution des déchets alimentaires exige l'intervention des fournisseurs du secteur privé à toutes les étapes de la chaîne alimentaire. Cela exige également que le secteur privé appuie ces interventions au sein de la chaîne alimentaire par l'entremise de politiques publiques instaurant des mesures incitatives qui tiennent compte du coût des différentes mesures, ainsi que par l'entremise d'activités associant les secteurs public et privé. Des données actuelles permettent d'estimer préliminairement les sources et l'ampleur des déchets alimentaires, si l'on se fonde sur une utilisation très ingénieuse des données disponibles ainsi que sur quelques études qui</p>

font état du taux de perte à différentes étapes de la chaîne alimentaire relativement à différents produits.

Les trois pays ont instauré des programmes relatifs aux déchets alimentaires dont les activités sont dirigées par les secteurs public et privé. Le nombre toujours plus grand d'administrations municipales, de gouvernements étatiques et provinciaux, d'entreprises privées et de groupes industriels intéressés à diminuer les déchets alimentaires représentent un public désireux d'en apprendre davantage de la part de ceux qui constituent des pionniers dans ce domaine.

La contribution particulière d'un projet de la CCE dans ce domaine consiste à relever les similitudes et les différences dans les stratégies et les options des trois pays, dans le but :

- de trouver des moyens d'améliorer les données;
- de tirer des enseignements des approches stratégiques de remplacement qui se sont avérées fructueuses;
- de réunir des intervenants afin qu'ils acquièrent des connaissances, s'inspirent d'autres projets et participent à la résolution de problèmes.

Nous désirons formuler trois observations particulières.

1. Il faudrait coordonner très étroitement les projets 3 et 4 afin que leur efficacité soit maximale.

Le projet 3 vise une diminution et un réacheminement des déchets alimentaires à la source afin de nourrir des gens et des animaux, alors que le projet 4 vise le réacheminement et le traitement des déchets organiques. Bien que ces démarches puissent ressembler à un processus linéaire, il est important de susciter des interactions et des réactions tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les décisions prises aux étapes de la chaîne qui précèdent la production de déchets, dont il est question dans le projet 3, peuvent influencer sur le coût des méthodes de remplacement pour le traitement des déchets (projet 4), et les options de traitement disponibles peuvent influencer sur les décisions prises à l'étape de la diminution de ces déchets.

Il faut tenir compte d'un élément particulier, à savoir comment on peut susciter un échange d'idées, d'une part, entre les intervenants qui produisent les déchets alimentaires et les secteurs qui donnent et récupèrent de la nourriture, et, d'autre part, les intervenants des secteurs qui traitent les déchets alimentaires, et ce, en recourant à des entrevues ainsi qu'à des ateliers qui permettent de donner de l'information sur les rapports établis.

2. Le fait de se concentrer sur la diminution, la récupération et le recyclage dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel négligent le rôle

		<p>que jouent les pertes après récolte dans les déchets alimentaires au Mexique.</p> <p>La description du projet s'applique à la hiérarchie des déchets alimentaires qu'a popularisée l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et qui illustre le profil d'un pays industrialisé. Même si les sources de données sont faibles, le rapport que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a publié en 2011 sur les déchets et les pertes de nourriture révèle que les pertes après récolte sont plus importantes au Mexique et dans d'autres pays d'Amérique latine qu'aux États-Unis, au Canada et en Océanie.</p> <p>En fait, les discussions qui ont cours au Mexique sur les déchets alimentaires comprennent un volet sur les pertes alimentaires après récolte (p. ex., voir le <i>Plan de Trabajo de la Comisión Intersecretarial 2013</i>, Sedesol). Le fait de prévoir un examen de ces pertes après récolte donnera la précieuse possibilité de cerner les similitudes et les différences des approches de chaque pays.</p> <p>Dans les pays industrialisés et développés, les pertes agricoles représentent également un volet sous étudié et non négligeable des déchets alimentaires.</p> <p>3. L'amélioration des données par type d'aliment et en fonction du secteur d'où ils proviennent (notamment les secteurs industriel, commercial et institutionnel) sera extrêmement utile en vue d'élaborer des politiques et des programmes qui influent sur les comportements.</p> <p>L'énoncé des travaux indique clairement que, compte tenu du budget limité, les rapports se fonderont principalement sur des études déjà menées (cet énoncé indique à la tâche 1.1 du projet 4 qu'il faudrait recueillir et analyser de façon plus détaillée des données relatives à la situation au Mexique). Cela représente une occasion perdue d'affecter des ressources, même si elles sont limitées, pour toute collecte de données originales nécessaire dans le cadre de la tâche 1.1 des projets 3 et 4. Parallèlement, le rapport mentionné à la tâche 2.1 du projet 4 (chercher des méthodes d'évaluation et de suivi de la diminution et de la récupération des déchets alimentaires, ainsi que de redditions de comptes à leur sujet) peut fructueusement contribuer à l'élaboration de données.</p> <p>Il serait également utile d'actualiser au fil du temps les sources d'échange de données dont il est question dans les projets 3 et 4.</p>
16	<p>Brian Needelman University of Maryland Academia College Park, États-Unis <brianneedelman@gmail.com></p>	<p>Je soutiens les travaux prévus dans le projet intitulé <i>Prochaines étapes des recherches scientifiques aux fins de l'élaboration de politiques sur le carbone bleu de l'Amérique du Nord</i>.</p>
17	<p>Frederick Short</p>	<p>Dans l'ensemble, il s'agit d'un bon plan de projet équilibrant les activités scientifiques et</p>

	<p>University of New Hampshire Academia Durham, États-Unis <fred.short@unh.edu></p>	<p>politiques. Dans le domaine scientifique, l'amélioration de la cartographie et de données géospatiales sur les écosystèmes d'herbiers marins constitue une priorité et une démarche pertinente. Ma seule préoccupation a trait à la « tenue d'un petit atelier avec tous les spécialistes des herbiers marins dans chaque pays », car, aux États-Unis, ces spécialistes sont nombreux. Il vaudrait mieux dire qu'il s'agit de spécialistes de la cartographie des herbiers marins. J'appuie totalement les travaux de la CCE dans le cadre de ce projet sur le carbone bleu.</p>
<p>18</p>	<p>Blanca Azucena Guerra Amparo Tepic, Nayarit Mexique <bonita2522@hotmail.com></p>	<p>Je veux particulièrement mentionner la nécessité d'inclure dans le Plan des projets destinés aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes ou, si possible, d'élaborer davantage de documents éducatifs qui renforcent l'éducation environnementale dans une perspective de pérennité de l'environnement au profit des nouvelles générations.</p>